



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2020 - 07		
Avis direct (expert délégué)	<b>Objet</b> : dépose de 30 nids d'Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> ) présents sur	
Date: 06/02/2020	25 mètres de façade sous l'avant-toit des 31 et 31 bis Grande Rue à 55-CHAILLON (rénovation de toiture).	

## Contexte

La demande déposée par M. MAUPOIX Hugues concerne la dépose de 30 nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) présents sur 25 mètres de façade sous l'avant-toit des 31 et 31 bis Grande Rue à 55-CHAILLON.

La dépose des nids doit intervenir dans le cadre de travaux de rénovation de la toiture avec le remplacement des chevrons et sous-chevrons, support des nids d'Hirondelle.

Le propriétaire du bâtiment est accompagné dans sa démarche par le Parc Naturel Régional de Lorraine, plus précisément le chargé de mission « suivi participatif et sensibilisation Hirondelle ».

La dépose des nids interviendra à partir de la notification le cas échéant de l'arrêté préfectoral de dérogation.

En tant que mesure compensatoire, le propriétaire propose la mise en place de 15 doubles nids artificiels soit 30 nids (ratio de 1 pour 1), à installer au plus tard pour le 20 mars 2020.

Un compte-rendu d'opération ainsi qu'un suivi durant 2 ans de l'efficacité des mesures compensatoires sont prévus, dans le cadre notamment du programme PNRL « Pas de printemps sans Hirondelles ».

#### **Question au CSRPN**

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

### Supports de réflexion

reçus le 27/11/2019:

- Cerfa n° 13 614\*01
- annexe technique.

### Analyse du CSRPN

Rapporteur: Laurent Godé, expert délégué

La compensation et le suivi sont bien prévus et la sensibilisation a été faite sur la commune. Il n'y aura pas d'impact sur la population d'Hirondelle.

# Avis du CSRPN Avis favorable

Laurent Godé expert délégué du CSRPN, Président de la commission Dérogation espèces protégées